Image not found or type unknown

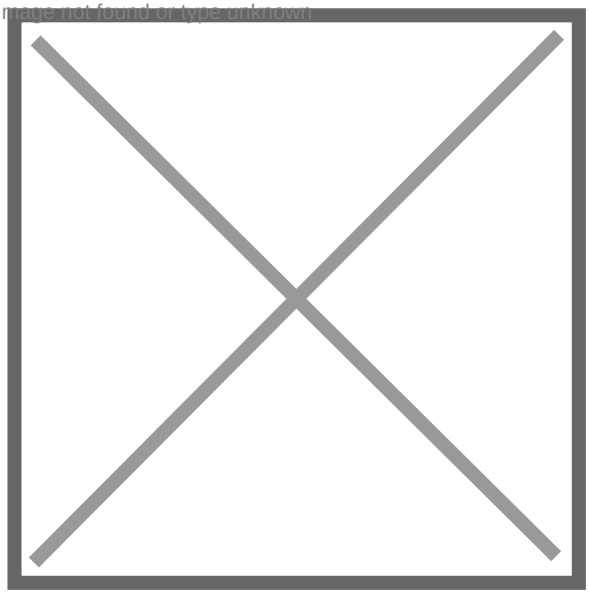

Délai légal de travaux suite à un dégât des eaux

Par **tatouma**, le **23/04/2012** à **20:39**

Bonjour,
Mi-Février, lors du redoux des températures, une canalisation a explosé. Deux heures plus tard, c'était le stunami à l'appart. Mon assurance m'a déjà indémnisée mon mobilier cassé. Mon bailleur, office HLM, a envoyé un expert qui a fait un constat ainsi qu'un devis pour des travaux, et cela relativement vite. Or, nous sommes presque fin Avril, je n'ai toujours ps de nouvelle des artisans qui devraient intervenir dans mon appartement. Et ce n'est pas faute de harceler mon bailleur pour qu'il accélère le processus. Je m'impatiente, vivre dans un appartement dont les plafonds ont de gros trous ...Bref, ma question est la suivante: y a t il un délai à respecter pour mon bailleur ou son assurance pour exécuter les travaux?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés